

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

07 novembre 2022



Ordre du jour :

- I. Tour d'actualité
- II. Instance du personnel et demande de relecture du règlement intérieur
- III. Groupe de Travail (GT) Sobriété énergétique et périmètre d'autorité
- IV. Projet d'urbanisation au Pati Noël
- V. Fresque du Climat
- VI. Convention territoriale CAF et appel à projet « Plan Mercredi »
- VII. Bilan du canoë-kayak à la Mare aux Mortiers
- VIII. Groupe de Travail « Plan de Mobilité simplifié » de VHBC

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Maryline Lair
- Antinéa Leclerc
- Brigitte Marot
- Pierre Redou
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

I. Tour d'actualité

Rapporteuses : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- *Commission Urbanisme*

Equipe de nouveau au complet après un mois et demi à deux (arrêt pour accident de travail pour l'un d'eux). Les principaux travaux « exceptionnels » de fin d'année concerneront l'aménagement intérieur de la mairie et notamment la salle d'accueil.

Des travaux devaient également être conduits sur une partie des pourtours de l'église et dans les cours de récréation. Ils ont été ajournés pour raisons budgétaires.

- *Commission Enfance - Jeunesse*

Les projets de court-métrages dans le cadre de l'AAP *Transitions* ont commencé.

- *Commission Attractivité - Environnement*

RAS

- *Commission Lien social et culturel*

Plus de 200 personnes étaient présentes à la journée d'économie sociale et solidaire (<https://www.lelabo-ess.org/economie-sociale-et-solidaire-ess>) organisée à Saint-Senoux le 20 octobre, avec de nombreuses tables rondes et ateliers participatifs. Les retours sont très positifs. (<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-senoux-35580/saint-senoux-une-journee-dediee-a-l-economie-sociale-et-solidaire-b0ca7fa2-4a5b-11ed-a2ae-f574b2178b13>)

Il y a eu beaucoup de monde pour la veillée de la Samain le 31 octobre. Il faudra affiner l'organisation l'an prochain, le concept n'était pas très clair et l'évènement était annoncé au milieu d'autres évènements qui concernaient essentiellement un public jeune, ce qui pouvait laisser penser qu'il en était de même pour la Samain.

- *Commission Finance - Affaires générales*

Compensation de l'Etat sur l'inflation, 88 073 euros répartis à 50% sur 2022 et à 50% sur 2023. Cela concerne le budget de fonctionnement.

Le Fonds de concours 2021 de VHBC avait été mis en suspens, après sollicitation de notre part il y aura un report d'investissement de 2021 sur 2022 de l'ordre de 69 937,60 euros.

- *Commission Communication*

Les vœux de la municipalité auront lieu le 20 janvier à 18 heures. L'idée est que chaque élu.e prenne la parole.

- *Atelier Citoyen – Budget participatif*

Le prestataire interviendra à la mi-janvier pour rectifier les erreurs commises sur l'implantation des bornes et sur les visuels lors de son premier passage, c'est tard mais il est débordé de travail. Les cartes seront mises à disposition très prochainement.

- *Atelier Citoyen – Politique culturelle*

Résidence du 21 au 24 novembre d'artistes de la commune du *Kraken Consort* (<https://www.thekrakenconsort.com/>) qui fera sans doute sa sortie d'album lors de Place au Village en septembre 2023.

- *Atelier Citoyen – Participation citoyenne*

Rencontre avec les habitant.es de Cambrée, Quatre-Routes et Mare aux Mortiers le mercredi 9 novembre à Glenmor.

- *Atelier Citoyen – Aménagements des cours d'école*

Certains aménagements prévus ont été repoussés par des contraintes budgétaires. La structure de jeux dans la cour maternelle est fragilisée et donc dangereuse, son remplacement par un aménagement durable et végétalisé est en cours de réflexion.

- *Atelier Citoyen – Jardin collectif*

Il suit son cours en toute autonomie.

Relevé de décision : Aucune

II. Instance du personnel et demande de relecture du règlement intérieur

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information, co-construction

Échanges : L'instance locale du personnel a été mise en place à la demande des agents communaux.

La première réunion a servi à poser le cadre et la manière de fonctionner.

Nous avons trois réunions par an (en 2023 : 26 janvier, 11 mai, 12 octobre), à chaque fois animée par un. Elu.e. Les durées de réunion ont été fixées à 1h30.

Nous nous sommes beaucoup questionné.es sur le périmètre d'autorité de cette instance avec notamment une fréquence de réunion faible et un pouvoir de décision nul. Il faut donc que ce soit des sujets avec une certaine hauteur, sur le temps long.

Les thèmes abordés seront donc :

- Organisation des services
- Règlement intérieur de la collectivité, gestions des congés, des absences et administrative.
- Diffusion de l'information liée au régime indemnitaire.
- Planification et règlement de formation professionnelle.

Le règlement intérieur actuel étant ancien, il est nécessaire de le renouveler. Les agents arrivé.es dernièrement n'ont jamais pris connaissance de ce règlement qui a été repris en main dernièrement par les agents, ensuite relu par les élu.es qui l'ont amendé et proposé des améliorations en concertation avec les agents.

Ce règlement intérieur s'appuie sur le droit du travail. L'ancien était plutôt avantageux pour les salarié.es, il faut qu'il le demeure sans mettre en péril les services de la municipalité.

Le nouveau règlement intérieur passera en CoPil en février, avant d'être envoyé au CDG (https://www.cdg35.fr/accueil_internet) dans la foulée pour conformité et finalement passage au Conseil municipal au printemps.

Il faudra sans doute augmenter en 2023 le budget formation des agents communaux, autre que le CNFPT (<https://www.cnfpt.fr/>) auquel on est obligé de cotiser sans que les agents puissent assister aux formations car elles sont très souvent complètes ou annulées.

Un protocole d'accueil des nouveaux agents sera également mis en place, il est pour l'heure inexistant.

Relevé de décision : Création d'un Groupe de Travail (GT = élu.es et agents) pour finaliser le règlement intérieur avant sa présentation au CoPil en février. Il est nécessaire que deux élu.es présent.es dans l'instance locale du personnel en fassent partie.

Il convient que chacun.e prenne connaissance du règlement intérieur et l'amende en ligne (mail envoyé par Maryline le 07 novembre à 20h45). Les commentaires et amendements seront ensuite débattus début janvier par le GT.

III. Groupe de Travail (GT) Sobriété énergétique et périmètre d'autorité

Rapporteuse : Antinéa Leclerc

Nature des débats : Information, co-décision

Échanges : Deux réunions ont eu lieu depuis sa mise en place lors du dernier CoPil.

La fiche technique actuelle est la suivante :

Raison d'être : *maîtriser les dépenses d'énergie pour les bâtiments communaux.*

Missions : *optimiser, rationaliser, faire ensemble, sensibiliser, informer, prioriser, proposer.*

Membres :

- *Elu.es : Nicolas, Sakina, Hélène, Antinéa, Brigitte, Maryline, Chris (élu.es).*
- *Agents : Josiane, Astrid, Cécile, Franck.*

Ce groupe reste néanmoins ouvert à toutes et à tous qui souhaiterait y participer de manière ponctuelle.

Périmètre d'autorité : *actions rapides à mettre en œuvre, pas de passage en CoPil.*

Mandat : *18 mois. Bilan à 3, 6 et 12 mois.*

Comment : *communication, ambassadeurs des éco-gestes, deux réunions et plusieurs ateliers avec les usagers des bâtiments communaux, une réunion avec Victor Hélaine (conseiller en énergie partagée du Pays des Vallons de Vilaine). Actions à court terme (objet de la seconde réunion), moyen et long.*

Voilà la situation actuelle de ce Groupe de Travail. Elle est loin de faire l'unanimité parmi les élu.es présent.es, notamment l'absence de passage en CoPil des décisions qui peuvent être prises par ce GT, déplorée par la majorité des élu.es présent.es. Les commissions sont aussi laissées sur la touche.

Il est aussi souligné qu'il faut avoir une approche globale qui ne soit pas seulement celle du prisme financier. Il y a certes des actions rapides et urgentes à mener mais pas à n'importe quel prix. C'est avant tout la forme de travailler qui pose soucis et non le fond qui est légitime. Il est évoqué que ce GT devrait être force de proposition et pas forcément décisionnaire.

À l'inverse, il est souligné la notion de confiance que se doivent mutuellement les élu.es qui ne peuvent pas, par essence, être présent.es partout, tout le temps. Il est aussi mis en exergue que débattre une, deux ou trois fois des mêmes sujets, en GT puis en CoPil et / ou commissions peut-être rébarbatif et décourageant.

Il faudrait aussi se poser la question de l'attente des habitant.es vis-à-vis de cette sobriété énergétique qui impacterait leurs usages.

Le GT a avancé les recommandations / idées suivantes :

- Régler au mieux les chaudières, chauffages... au Pôle Enfance
- Ne pas laisser les ordinateurs et appareils électroniques en veille dans tous les services de la municipalité.
- Fermer l'Espace Glenmor. C'est une passoire énergétique, l'entretien nécessite environ 4h / semaine... alors que dans le même temps certaines salles au Pôle enfance, chauffées, ne sont pas utilisées hors des temps scolaires.
- Décaler au printemps / été si possible les manifestations et évènements ponctuels prévus par les associations et usagers à Glenmor soient décalés ou qu'elles prennent l'électricité à leur charge.
- Evaluation par les agents de leurs besoins en luminosité et chaleur.
- Couper le chauffe-eau au stade de foot quand le bâtiment n'est pas utilisé.
- Passage d'ampoules halogènes en LED.
- Optimiser le chauffage et l'utilisation de chauffe-eaux.

Ces idées sont prises par certain.es élu.es comme des décisions fermes, ce dont se défendent les élu.es présent.es dans ce Groupe de Travail qui soutiennent être ouvert.es au débat et qu'il s'agit que de propositions.

Les échanges entre élu.es au sujet de prérogatives de ce GT, de son pouvoir décisionnel et donc de son périmètre d'autorité durent près de deux heures avant d'atteindre finalement un compromis.

Relevé de décision : L'amendement suivant a été apporté à la fiche technique de ce GT, à savoir que les sujets d'importance seront traités en CoPil. Le périmètre d'autorité du GT Sobriété énergétique sera semblable à celui des commissions qui prennent des décisions seules tandis que d'autres sujets sont portés au CoPil car sont jugés importants ou que la commission s'estime non-légitime pour décider seule.

Exemple : passer de l'halogène au LED ne nécessite pas de grandes discussions et de passer au CoPil, à l'inverse de la fermeture éventuelle de l'Espace Glenmor.

IV. Projet d'urbanisation au Pati Noël

Rapporteuse : Commission urbanisme

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Nous avons reçu dernièrement les documents préalables à un projet de construction de quatre habitation sur une parcelle d'environ 4000 m² (qui serait donc divisée en quatre lots) sur un terrain actuellement boisé mais constructible situé juste derrière l'atelier des Services techniques. Le projet est conforme au PLU actuel, il est tout ce qui se fait de plus classique en la matière (choix des matériaux, emprise au sol, taille des parcelles...).

Seulement, la loi dite « Résilience et Climat » d'août 2021 est en train de rebattre les cartes en matières d'urbanisme et entraînera une révision des SRADDET, SCOT et *in fine* des PLU dans les prochaines années et des discussions auxquelles nous avons et allons assister ont déjà été amorcée en ce sens depuis près d'un an.

SRADDET (niveau régional) :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sraddet-schema-strategique-prescriptif-et-integrateur-regions>)

SCOT (niveau intercommunal) :

<https://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/revision-du-scot-2017/>

PLU (niveau communal) :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-plans-locaux-durbanisme>

Cette loi consacrera entre autre le principe de non-artificialisation de sols, de densification de l'habitat autour de zones déjà construites (ce que stipule déjà notre PLU), la production d'énergies renouvelables sur les nouveaux bâtiments d'une certaine grandeur...

Dans le cas présent, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un tel projet. Ce n'est pas que nous soyons contre le fait d'urbaniser cette zone naturelle fléchée en ce sens par l'actuel PLU, il est dans l'intérêt de la commune d'accueillir de nouvelles personnes. Seulement ce projet ne démontre aucune sensibilité

écologique dans sa construction et la taille des parcelles ne s'adresse qu'à une catégorie aisée de personne alors même que de très nombreux.es habitant.es de notre territoire éprouvent les plus grandes difficultés à acquérir un bien à cause de la flambée immobilière ou ne serait-ce que pour trouver une location. Par ailleurs, il est mis en avant qu'une telle parcelle de 4000 m² pourraient accueillir davantage d'habitation (et donc d'habitant.es) sans pour autant verser dans le clapier humain.

Trois choix s'offrent à nous :

- Laisser le projet actuel se réaliser sans intervenir
- Préempter via l'Etablissement public foncier de Bretagne pour revendre dans la foulée à un constructeur en phase avec notre vision de l'urbanisme.
- Rencontrer le promoteur actuel pour qu'il revoie sa copie.

Chacun.e des élu.es présent.es est invité.e à voter pour l'une des trois options ci-dessous.

5 voix sont favorables à la préemption via l'EPF (<https://www.epfbretagne.fr/>).

3 voix sont favorables à laisser le projet actuel se réaliser.

1 voix ne se prononce pas.

Relevé de décision : Il est donc décidé d'étudier la faisabilité de cette préemption en sollicitant l'EPF-Bretagne.

Au cas où cette préemption serait impossible, une rencontre pourrait avoir lieu avec le promoteur du projet pour l'orienter dans la direction que nous souhaiterions même si nous ne possédons que peu de leviers.

Si ces deux étapes d'avèrent infructueuse, le projet verra le jour tel qu'il a été présenté.

V. Fresque du Climat

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges : Sujet remis à plus tard faute de temps.

Relevé de décision : Aucune

VI. Convention territoriale CAF et « Plan Mercredi »

Rapporteur : Pierre Redou

Nature des débats : Information

Échanges : Le sujet n'a pu être abordé faute de temps.

Relevé de décision : Il devrait passer directement en Conseil municipal lors de la prochaine séance.

VII. Bilan du canoë-kayak à la Mare aux Mortiers

Rapporteuse : Soizic Duchet

Nature des débats : Information, co-décision

Échanges : Le sujet n'a pu être abordé faute de temps.

Relevé de décision : Il sera mis à l'ordre du jour du prochain CoPil.

VIII. Groupe de Travail « Plan de Mobilité simplifié » de VHBC

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges : Le sujet n'a pu être abordé faute de temps.

Relevé de décision : Aucune.